Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260320-D_2026_04_02-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 16 mars 2026
Séance du 20 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 19 Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias
Absents excusés (0):,
Pouvoir (0):

Objet de la délibération
N°2026-04-02 Création des postes d'adjoints

Madame Myriam RABANNE a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maximum.

Elle rappelle qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré à Ercé en Lamée,
le 20 Mars 2026

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.